Séance du conseil communal du 27 avril 2018

Présents: Mme Nickels-Theis Anne, bourgmestre, MM. Junker Raymond, Leweck Jim, échevins, MM., Agnes Marcel, Braconnier Jean, Nockels Charles, Rodenbour Marc, Schreurs Guy, conseillers Mme Heynen Sandy, secrétaire ff.

Absent excusé: M. Cannivy Joseph

Commissions consultatives : a) définir le nombre de membres des commissions b) nomination des membres des commissions

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix :

- a) de fixer le nombre maximal de membres dans les commissions consultatives communales à 9.
- b) de nommer les membres suivants pour les commissions consultatives

Commission Urbanisme et Circulation:

Braconnier	Jean
Brever	Aline
Ghisalberti	Carlo
Hoscheid	Francky
Jonk	Mike
Malget	Serge
Meier	Guy
Minelli	François
Wilhelm	Jeff

Commission de l'Environnement :

Faber	Luc
Franck	Claude
Ghisalberti	Carlo
Ludovicy-Lehmann	Andrea
Maas	Nicole
Petry-Kirps	Tanja
Rollinger	Camille
Schintgen	Noémie
Zenner	Edith

Commission Culturelle, Sportive et de la Jeunesse :

Becker	Laurent
Cannivy	Joseph
Duminy	Florence
Hoscheid	Francky
Mathay	Conny
Peters-Schannel	Corinne
Schaul	Gérard
Schlim-Schneider	Sandra
Schneider	Gabriele

Commission de la Rédaction pour le Bulletin Communal :

Colombie	Martine
Decker	Marc
Duminy	Florence
Hammes	Françoise
Koob-Glaesener	Alice
Nickels-Theis	Annie

Commission d'Intégration:

Colombie	Martine
Lemmer-Bouché	Viviane
Namur	Jean-François
Peters-Schannel	Corinne

Le conseil communal a nommé les 4 candidats suivants comme membres de la Commission d'Intégration et a republié les 5 places encore vacantes par affichage publique.

- Approbation d'un crédit supplémentaire extraordinaire pour étude de faisabilité globale

Le conseil communal décide unanimement d'approuver la fixation des honoraires d'architecte concernant l'étude de faisabilité globale pour la rénovation et la construction de différents bâtiments communaux, dressé par le bureau SCAHT au coût total de 35.000.- € TTC.

- Droit de préemption

Les conseillers communaux décident à l'unanimité des voix de ne faire pas valoir le droit de préemption pour les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Bourscheid, section C de Bourscheid sous les numéros 60/4226 et 60/4227 du sieur Tom Engel.

Les conseillers communaux décident à l'unanimité des voix de ne faire pas valoir le droit de préemption pour la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Bourscheid, section B de Michelau sous le numéro 19/4286 du sieur Jean-Paul Nickels.

- Décision de principe concernant la collaboration avec l'asbl NordstadJugend

Le conseil communal décide avec 7 voix contre 1 voix de charger le collège échevinal de procéder à la finalisation de la convention « Services Pour Jeunes » de l'asbl NordstadJugend.

- Demande concernant l'admission au précoce d'un élève

Le conseil communal décide unanimement de refuser l'admission de l'enfant Maria-José Silva Ferreira à l'éducation précoce de l'école centrale de Bourscheid à partir de la rentrée scolaire 2018/2019 pour les motifs que la famille n'a aucun point d'attache à Bourscheid.

Règlement de circulation temporaire

Le conseil communal adopte unanimement le règlement de circulation d'urgence édicté par le collège échevinal du 18 avril 2018 portant règlement temporaire de la circulation sur le chemin rural « Chemin de Kehmen » à Kehmen à partir du lundi 23 avril 2018 jusqu'à la fin des travaux.

Mise à jour du règlement sur l'utilisation des salles communales

Le conseil communal décide unanimement d'ajouter la salle de l'ancienne école située à Welscheid au règlement communal sur l'utilisation des salles communales avec un nombre maximum de 40 personnes.